## TI'CAMPING LES BOTTRAIS TENTE FAMILIALE

La tente familiale « Libellule » est louée au titre d'une location saisonnière, entre la propriétaire, Mme Sophie MEURANT, représentant la SARL LES BOTTRAIS, et le locataire, par le biais d'un contrat de location précisant la date d'entrée en jouissance des lieux et la date de sortie des locaux, situés au 5051 rue du Mont Turot, 39230 FOULENAY, ainsi que le nombre d'occupants et les éventuels animaux, admis sur demande.

## La tente Libellule est NON-FUMEURS.

Les locaux sont loués avec meubles, literies, linge de lit, de toilette et de maison (selon le nombre de personnes mentionné sur le contrat), matériel de cuisine, vaisselle, le tout conforme à un inventaire effectué avec l'état des lieux établi lors de l'entrée en jouissance.

L'état des lieux et l'inventaire sont annexés et seront à nouveau pointés par les deux parties à son expiration.

A ce sujet, le propriétaire sera en droit de réclamer au preneur, à son départ :

- La valeur totale du prix de remplacement des objets, mobiliers et matériels cassés, fêlés ou ébréchés, ou simplement détériorés ou de ceux dont l'usure dépasserait la normale d'utilisation pour la durée de location, ainsi que les détériorations de toute nature concernant la literie, le linge, les murs en toile, les papiers, les parquets, plafonds, tapis, sols, moustiquaires, les panneaux solaires, etc...
- Le nettoyage des couettes et draps rendus délibérément sales ou tachés

Le preneur s'oblige à occuper les lieux « en bon père de famille », reconnaissant que cette location ne lui a été consentie qu'à titre de résidence provisoire,

- De ne rien faire qui puisse nuire à la tranquillité du voisinage et des autres occupants, ni leur porter trouble de quelque façon que ce soit,
- D'occuper les lieux personnellement, ceci étant prévu pour le couchage de 4 personnes maximum,
- D'utiliser exclusivement les produits d'entretien fournis,
- De ne jeter, en aucun cas, ordures, débris, tampons, dans les WC et les conduites de tout ordre, ni dans la nature environnante, sinon, les frais de nettoyage et de dégorgement seront à sa charge,
- D'entretenir les lieux en bon état d'entretien et de fonctionnement, notamment les installations électriques, solaires et sanitaires, de la réparation desquelles le preneur serait rendu responsable si elles venaient à se détériorer par suite de négligences ou de mauvais entretien au cours de la location.

## Les enfants ne doivent jamais être laissé sans surveillance.

A l'issu du séjour, le propriétaire prend en charge le ménage, à la condition que les locaux aient été **entretenus** <u>correctement</u> durant le séjour (dans le cas contraire, le prix du surplus de ménage sera facturé 15€ par heure de ménage).

Dans tous les cas, lors du départ, la vaisselle sera faite avec soin et rangée, les poubelles vidées et les lits défaits.

Toutes ces installations sont livrées en bon état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de vingt-quatre heures après l'entrée en jouissance ne pourra être admise.

Les réparations, après ce délai, devront être supportées par le preneur qui demeure responsable des installations remises en parfait état.

Nous rappelons l'<u>interdiction</u> de sortir les couettes, draps et autres plaids appartenant au Ti'Camping des Bottrais pour s'allonger dans l'herbe; le locataire ne le fera qu'avec ses propres affaires.

Les visites sont tolérées, toutes personnes extérieures au groupe inscrit sont <u>sous la responsabilité</u> <u>des locataires</u>, ainsi que les dégâts qui pourraient être causés par celles-ci.